

Publié le



Extrait du registre des la registra de la registra de la registra de la registra de la registra des la registr délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°439/2023

OBJET: Affectation du résultat

Membres: 18

Présents votant: 8

Pouvoirs: 3

L'an deux mille vingt-trois, et le 31 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 24 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault.

PRESENTS votants:

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Madame Fadelha BENAMMAR KOLY, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET

POUVOIRS:

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT,
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental du canton de LE CRES,
- Madame Myriam GAIRAUD, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

Madame la Présidente propose pour l'affectation du résultat :

- 001 Excédent d'investissement reporté : 44 084,31 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 121 319,84 €

Le budget supplémentaire proposé est le suivant :

Reçue en Préfecture et rendue exécutoire le :

Λ	FF	:_	L	ée	٠ı	_	
н		ıc	ш	ee	: 1	œ	-

ARTICLE	DESIGNATION	F/I	PROPOSE	
			DEPENSES	RECETTES
002	Report du résultat de fonctionnement	F		121 319,84
611	Contrats de prestations de service	F	8 000,00	
6712	Amande fiscale	F	2 000,00	
673	Titre annulé sur exercice antérieur	F	2 000.00	
6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	F	10 000.00	
Sur équilibre positif		F	99 319,84	
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT			121 319,84	121 319,84
001	Report du résultat d'investissement			44 043,31
Sur équilibre positif			44 043,31	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		- 1	44 048,31	44 048,31
	TOTAL GENERAL		165 368,15	165 368,15

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de valider le budget supplémentaire 2023.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme, A Clermont l'Hérault, Le 31 mars 2023

La Présidente



Marie PASSIEUX